



ASSEMBLÉE — 35^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 25 : Code de conception mondial pour les aéronefs

QUESTIONS TOUCHANT LE CODE DE CONCEPTION MONDIAL

(Note présentée par l'Association du transport aérien international – IATA)

SOMMAIRE

Ce document présente la vision de l'industrie quant à l'application de la Résolution A33-11 de l'Assemblée, *Code de conception mondial pour les aéronefs*.

Les actions à prendre par l'Assemblée sont énoncées au paragraphe 3.

RÉFÉRENCE

Document 9790, *Résolutions de l'Assemblée de l'OACI en vigueur*
(au 5 octobre 2001)

1. DONNÉES DE BASE

1.1 Grâce aux efforts conjugués de la Federal Aviation Administration des États-Unis (FAA) et des Autorités conjointes de l'aviation d'Europe (JAA), bon nombre des grands États de conception ont été réunis dans un effort visant à établir un code de conception harmonisé mondialement et à étudier la faisabilité d'un processus harmonisé de certification des aéronefs.

1.2 La résolution A33-11 demande, entre autres, à tous les États de conception et les autres États contractants de participer aux projets d'harmonisation internationaux dont la FAA et les JAA ont déjà pris l'initiative.

Toutes les versions linguistiques sont fournies par l'IATA.

2. QUESTIONS CLÉS

2.1 Le besoin de poursuivre les activités d'harmonisation en leur accordant la priorité

2.1.1 Étant donné la situation précaire de l'industrie aérienne, l'Association du transport aérien international (IATA) considère que les compagnies aériennes ne peuvent se permettre d'assumer le fardeau financier occasionné par les démarches de certification répétitives et souvent dédoublées imposées aux manufacturiers et aux exploitants pour répondre aux critères définis par les différentes autorités nationales de l'aviation.

2.1.2 L'IATA appuie les efforts soutenus visant à établir un code mondial pour la conception et la fabrication des aéronefs civils, des pièces de rechange et autres produits reliés. L'IATA favorise aussi l'adoption d'un processus harmonisé de certification. Nous reconnaissons que l'harmonisation peut améliorer la sécurité, réduire les coûts reliés à la certification et à la fabrication et améliorer l'utilisation de ressources limitées.

2.1.3 Dans le contexte d'exploitation actuel, il est compréhensible que les exigences de sûreté et de sécurité mobilisent plus de ressources que les activités d'harmonisation. C'est pourquoi il faut établir un ordre de priorité pour les activités d'harmonisation en fonction de critères tels que la pertinence, le besoin exprimé, les chances d'aboutir et le bénéfice pour les utilisateurs de l'espace aérien.

2.2 Le besoin de livrer

2.2.1 L'IATA suggère que les tâches d'harmonisation non complétées soient examinées pour déterminer les tâches prioritaires, soit celles qui pourraient être accomplies une à une sans nécessairement attendre que l'ensemble du processus soit achevé.

2.2.2 Tout en reconnaissant que les efforts conjoints de la FAA et des JAA sont nécessaires pour établir des règles, normes et pratiques internationales, l'IATA estime que l'harmonisation mondiale ne peut être réalisée que par des mesures prises par l'OACI. La réalisation rapide des tâches y contribuera.

2.3 Le besoin de faire participer les utilisateurs de l'espace aérien

2.3.1 Pour la plupart, les activités d'harmonisation sont entreprises par des États, des équipementiers et, dans une moindre mesure, des syndicats. L'IATA estime que le processus d'harmonisation bénéficierait d'une plus grande participation des utilisateurs et qu'il faudrait encourager cette participation.

3. SUITE À DONNER PAR L'ASSEMBLÉE

3.1 L'Assemblée est invitée à prier instamment les États :

- a) d'identifier, prioriser et livrer les éléments d'harmonisation qui sont suffisamment avancés pour être mis en vigueur;

- b) d'examiner et de compléter avec célérité les tâches en suspens afin de donner à l'OACI les éléments de base nécessaires pour modifier ses dispositions en vue d'en arriver à un code de conception mondial des aéronefs; et
- c) d'encourager une participation accrue des utilisateurs de l'espace aérien.

— FIN —